AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_14-DE
Reçu le 03/10/2025

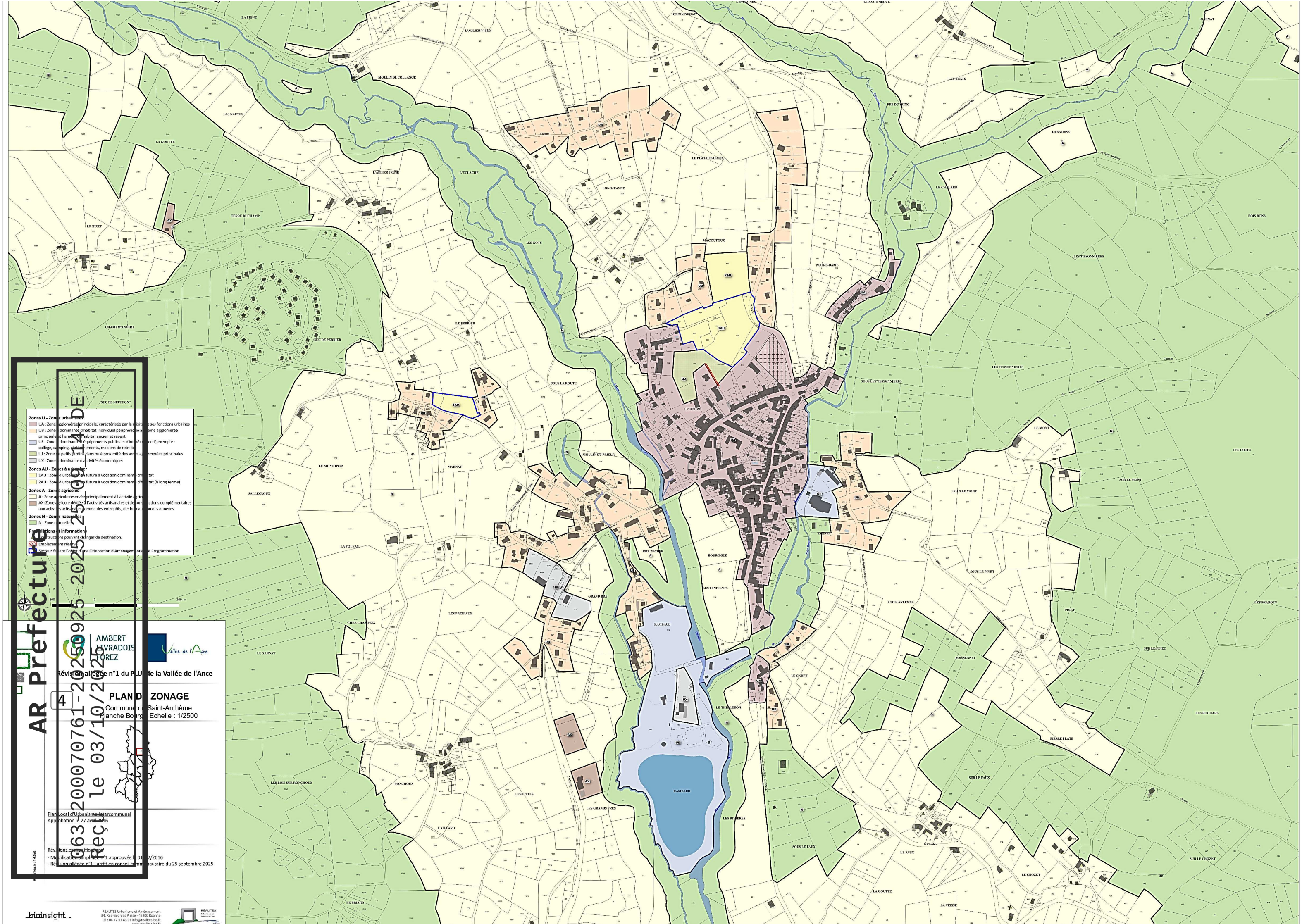

Zones U - Zones urbanisées

- UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
- UB : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée principale et hameaux d'habitat ancien et récent
- UE : Zone à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif, exemple : collège, camping, stationnements, maisons de retraite
- UJ : Zone de petits jardins dans ou à proximité des zones agglomérées principales
- UX : Zone à dominante d'activités économiques

Zones AU - Zones à urbaniser

- 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat
- 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat (à long terme)

Zones A - Zones agricoles

- A : Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole
- AX: Zone agricole dédiée à l'activités artisanales et de constructions complémentaires aux activités artisanales comme des entrepôts, des bureaux ou des annexes

Zones N - Zones naturelles

- N : Zone naturelle

Prescriptions et informations

- Constructions pouvant changer de destination.
- Emplacement réservé
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vallée de l'Ance

Révision allégée n°1 du PLU de la Vallée de l'Ance

4

PLAN DE ZONAGE

Commune de Saint-Anthème
Planche Bourg - Echelle : 1/2500

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Approbation le 27 avril 2016

Révisions et modifications
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 01/12/2016
- Révision allégée n°1 : arrêt en conseil communautaire du 25 septembre 2025

Référence : 49058

biainsight

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr

RÉALITÉS Urbanisme et Aménagement